

MOTS-CLÉS DES RÈGLES DE LA GUERRE.

À la découverte du Droit international humanitaire

Public	: élèves à partir de 13 ans.
Disciplines	: Droit, Education citoyenne, Sciences humaines.
Conditions de réalisation	: pendant ou après la visite de l'exposition <i>L'Aventure humanitaire - Défendre la dignité humaine</i> .
Temps de réalisation	: 45 minutes
Matériel nécessaire	: le questionnaire photocopié en nombre suffisant et crayon, support pour écrire.
Compétences	: Analyse, compréhension, réflexion.
Sources :	« Dictionnaire du droit international des Conflits » Pietro VERRI, CICR, 1988. Ressource adaptée d'une piste pédagogique élaborée pour l'exposition Terrain(s), de Solférino à Guantanamo, MICR, 2007, par l'atelier pédagogique.

Principe de l'activité :

Sur le terrain, l'action du CICR montre l'évolution des conflits, apportant leur lot de nouvelles victimes. De son côté, le droit humanitaire a progressé. Les **photos** sélectionnées ici illustrent des exemples de certains **mots-clés** du **DIH**.

Grâce aux légendes et aux explications données lors de la visite, vous pourrez identifier parmi les 30 mots-clés du DIH ceux qui se rapportent à différentes situations présentées.

Une photo peut représenter plusieurs mots-clés.

Indiquez la légende de la photo ou un mot explicatif.

MOTS-CLÉS du DIH

	Définition
Agence centrale de renseignement:	récolte des informations sur les prisonniers / les civils
Armes nucléaires :	usage limité par le traité de non-prolifération
Biens culturels :	patrimoine culturel important pour tous les peuples
Combattants :	membres des forces armées se distinguant des civils
Blessés et malades :	personnes ayant besoin de soins médicaux
Bombardement :	méthode qui ne doit pas causer de morts superflus
Brancardiers :	militaires transportant des blessés ou des malades
Crime de guerre :	exemple : l'assassinat de civils des territoires occupés

Détenus politiques :	personnes arrêtées en cas de troubles ou de tensions
Diffusion :	obligation de rappeler les règles essentielles du DIH.
Distinction combattants / civils :	par le port d'un signe distinctif et des armes visibles
Enfants :	civils qu'il est interdit de recruter avant l'âge de 15 ans
Extermination :	élimination interdite de personnes protégées
Famille :	échange de nouvelles et regroupement des membres
Famine :	méthode interdite consistant à faire souffrir les civils
Femme :	civile protégée contre le viol et d'autres atteintes
Mines terrestres :	engins explosifs dont l'usage est limité, voire interdit
Mouvements de population :	civils qui se déplacent / affluent à la frontière d'un pays
Navire-hôpital :	construit ou aménagé pour le transport des blessés
Personnel religieux :	personnes protégées comme le personnel sanitaire
Personnel sanitaire :	personnes se consacrant aux blessés et aux malades
Personnes civiles :	celles qui ne combattent ou ne résistent pas en masse
Personnes décédées :	dépouilles qui doivent être respectées
Personnes disparues :	à chercher dès que leur disparition a été signalée
Prisonniers de guerre :	combattants tombés aux mains de l'adversaire
Protection civile :	personnel et matériel protégés s'ils portent un signe
Reddition :	manifestation claire de l'intention de ne plus combattre
Réfugié (au sens du DIH) :	personne qui n'est plus protégée par un gouvernement
Signes distinctifs :	pour signaler les protections spéciales (personnes, ...)
Zones sanitaires et de sécurité :	lieux où l'on rassemble des personnes protégées

Parcours dans les espaces de l'exposition par des PHOTOS :

1. Espace *Défendre la Dignité humaine*

Violations - photos sous le pied :

Les images qui défilent sous le pied mettent en évidence 9 violations extrêmes des droits de l'homme et du Droit international humanitaire.

Elles défilent en continu. L'ordre sera celui pris en court de la visite.

Séquence 1 :

Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 2 :

Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 3 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 4 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 5 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 6 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 7 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 8 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

Séquence 9 :
Identification de l'action :

Mots-clés :

La Protection - vitrine Protéger (audioguide n°13)

photo n°1 (Légende) :

Mots-clés :

photo n°2 (Légende) :

Mots-clés :

photo n°3(Légende) :

Mots-clés :

photo n°4 (Légende) :

Mots-clés :

photo n°5 (Légende) :

Mots-clés :

photo n°6 (Légende) :

Mots-clés :

photo n°7 (Légende) :

Mots-clés :

La Protection - vitrine Défis (audioguide n°17)

photo du milieu (Légende) :

Mots-clés :

Les objets de prisonniers - photo (audio-guide n°121)

photo :

Mots-clés :

2. Extension dans l'espace *Reconstruire le Lien familial*

photo liée au Fichier de l'Agence centrale des prisonniers de Guerre :

Mots-clés :

photo des enfants du Rwanda :

Mots-clés :

photos des objets et ou des mémoriaux à l'intérieur de la tour (Srebrenica) :

Mots-clés :

photos racontant le voyage du message Croix-Rouge (au choix) :

Mots-clés :

Si à l'issue du travail, vous n'avez pas attribué tous les mots-clés, essayez de les attribuer aux photos relevées par extension ou de rechercher des photos sur le site internet du CICR www.cicr.org, qui illustrent ce point du Droit international humanitaire.